



## CLÔTURE DU CYCLE BUDGÉTAIRE : LES RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

Les rapports annuels de performances (RAP) sont les pendants des projets annuels de performances (PAP). Ils sont ainsi présentés selon une structure identique, afin de faciliter les comparaisons.

Les rapports annuels de performances présentent, pour l'année 2007, l'exécution des crédits et des emplois ainsi que l'évaluation du montant des dépenses fiscales associées à chaque programme. Il s'agit d'assurer la bonne information du Parlement qui a voté des moyens financiers et humains en loi de finances initiale. Une partie explicative, la justification au premier euro, complète les données chiffrées : les gestionnaires y décrivent pour chaque programme les dépenses exécutées et l'origine des principaux écarts par rapport aux prévisions initiales.

Ce premier niveau d'information est complété par un compte rendu d'activité des principaux opérateurs de l'État<sup>1</sup>, ainsi que par une analyse des dépenses et des charges. Sur ce dernier point, la présentation des politiques publiques rend ainsi compte des dépenses complètes, assises sur des données budgétaires, et des charges complètes, assises sur des données de la comptabilité générale, en intégrant les fonctions supports et les fonctions mutualisées.

Les RAP rendent compte, pour chaque programme, de l'exécution des engagements pris dans les PAP accompagnant la loi de finances initiale pour 2007.

Le législateur a souhaité accorder, avec la mise en œuvre de la LOLF, une plus grande autonomie aux gestionnaires. La mise en place d'enveloppes larges de crédits permet ainsi une plus grande liberté dans l'allocation des moyens au sein d'un programme. En contrepartie, les gestionnaires rendent compte de leur gestion au travers des RAP, en démontrant notamment la pertinence de leurs choix. Les principales politiques publiques sont ainsi assorties d'objectifs et d'indicateurs de performance qui permettent de comparer les réalisations (2007) aux prévisions initiales (du PAP 2007) et aux réalisations de l'année antérieure (2006).

Les informations contenues dans les rapports annuels de performances visent à favoriser la discussion et le contrôle budgétaires par les Assemblées et devraient ainsi permettre de nourrir les débats sur l'efficacité de la dépense publique.

### RAP 2007 ET PAP 2009 : LE CHAÎNAGE VERTUEUX

Le principe du « chaînage vertueux » inscrit à l'art. 41 de la LOLF lie la discussion de la loi de règlement (LR) et du projet de loi de finances (PLF), afin de permettre aux parlementaires et aux acteurs du pilotage des finances de l'État, et plus particulièrement les responsables de programme, de tirer les conséquences pour l'année à venir des résultats observés en créant ainsi un véritable « cycle de la performance ».

Aussi l'analyse des RAP doit-elle permettre à chaque responsable de programme de nourrir sa réflexion pour l'élaboration des PAP 2009 qui seront annexés au PLF en fin d'année, et de proposer une réorientation de l'action, une révision des leviers d'action, l'amélioration ou la simplification de certains indicateurs, etc.

1. Entité externe aux services de l'État, de statut juridique public ou privé, à laquelle est confiée la mission de contribuer en totalité ou pour une part significative à une politique publique traduite budgétairement dans un programme ou une action de programme. À ce titre, l'opérateur participe à la réalisation des objectifs du programme.

## UNE ÉVALUATION INÉDITE DES DÉPENSES FISCALES

Les dépenses fiscales<sup>1</sup> sont évaluées par le projet de loi de règlement pour 2007 à environ 68 milliards d'euros<sup>2</sup>. Elles constituent par conséquent un enjeu majeur pour nos finances publiques.

Afin de rendre compte de l'utilisation de ces dispositifs, les rapports de performance présentent cette année pour la première fois une évaluation de dépenses fiscales à forts enjeux. Treize « niches fiscales » ont été choisies pour cette expérimentation du fait de leur fort dynamisme sur moyenne période ou de l'importance de leur contribution aux politiques auxquelles elles participent.

Chaque évaluation vise à éclairer les parlementaires et les citoyens sur l'atteinte de l'objectif assigné à la dépense fiscale et sur son efficacité, c'est-à-dire les résultats obtenus rapportés à leurs coûts pour les finances publiques.

Par ailleurs, afin de faciliter la compréhension de ces dispositifs, parfois très techniques, chacune des 509 dépenses fiscales présentées dans le projet de loi de règlement est désormais associée à un objectif précis. Enfin et pour répondre à la demande exprimée par les Commissions des finances des deux Assemblées, une totalisation des dépenses fiscales par programme est également indiquée.

*1. Les dépenses fiscales recouvrent l'ensemble des dispositions, de nature dérogatoire à la norme fiscale, dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes.*

*2. Avertissement relatif à cette totalisation : le coût total des dépenses fiscales pour 2007 constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité ne sont pas identiques. Il ne prend par ailleurs pas en compte les dépenses fiscales dont le coût est inférieur à cinq cent mille euros ainsi que les dépenses fiscales non chiffrables.*

### Le rapport annuel de performances comprend :

- Un **bilan stratégique** signé du responsable de programme
- Une présentation des **crédits** et des **dépenses fiscales**
- Un rappel de la présentation du programme
- Pour chaque **objectif**, les résultats attendus et obtenus des **indicateurs**, et l'analyse de ces résultats
- La **justification au premier euro**, pour chaque titre, des mouvements de crédits et des dépenses constatées
- Une présentation des réalisations effectives des principaux **opérateurs** de l'État et des emplois effectivement rémunérés
- La présentation des **coûts complets** du programme et de ses actions

Tous les RAP seront accessibles sur  
[www.performance-publique.gouv.fr](http://www.performance-publique.gouv.fr)